

KARVA

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS.....	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Elément d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers.....	3
3. COMPOSITION	4
3.1. Mélanges.....	4
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5
5.1. Moyens d'extinction.....	5
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	5
5.3. Conseil aux pompiers	5
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	5
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	5
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	5
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	5
6.4. Références aux autres sections.....	5
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	5
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	5
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	5
7.3. Utilisation finale particulière	5
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	6
8.1. Paramètres de contrôle.....	6
8.2. Contrôles de l'exposition	6
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	7
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.....	7
9.2. Autres informations	7
10. STABILITE ET REACTIVITE	7
10.1. Réactivité	7
10.2. Stabilité	7
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	7
10.4. Conditions à éviter	7
10.5. Matières incompatibles	7
10.6. Produits de décomposition dangereux	7
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	8
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	8
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	8
12.1. Toxicité	8
12.2. Persistance et dégradabilité.....	8
12.3. Potentiel de bioaccumulation	8
12.4. Mobilité dans le sol.....	8
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	8
12.6. Autres aspects néfastes.....	8
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	8
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	8

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	9
14.1. No ONU	9
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	9
14.3. Classe de danger concernant le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	9
14.5. Dangers pour l'environnement	9
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	9
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	9
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	9
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	9
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	9
15.3. Autres prescriptions	9
16. AUTRES INFORMATIONS	10

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit KARVA

1.2. Utilisation identifiées Fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur
CHEMINOVA AGRO FRANCE
19 Bd Eugène DERUELLE
69003 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 76 71 08 46
cheminova@cheminova.com



1.4. N° d'appel d'urgence

Centre antipoison :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 03.25.81.28.22

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit Carc.3, Xn, N
selon la Directive 1999/45/EC R40, R50/53

Classification CLP du produit Cancérogène : cat. 2 (H351)
selon le règlement 1272/2008 Risques pour l'environnement aquatique: Aigus, cat. 1 (H400);
chroniques, cat.1 (H410)

Classification OMS du produit Classe U (Risque aigu peu probable dans les conditions normales
Recommandations de classification 2009 d'utilisation).

Dangers pour la santé L'iprodione est suspectée d'avoir un effet cancérigène.

2.2. Élément d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Iprodione 500 g/l SC

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrase(s) SP

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Conseil de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P308 + 313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P405 Garder sous clef.
P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	Classement CLP	[%]
Iprodione	36734-19-7	H351: Cancérogène cat.2 H400: Risques environnement aquatique aigus cat.1 H410 : Risques environnement aquatique chroniques cat. 1	45%
Diéthylène Glycol	107-21-1	H302: Tox. aigüe cat.4	5-10%
Tensiofix 821	--	H319: Irritat° oculaire cat.2	< 1%
Proxel GXL	--	H302: Tox. aigüe cat.4 H315: Irritat° cutanée cat.2 H318: Dommages oculaires cat.2 H314 : Corosi° cutanée cat.1B H317: Sensi° cutanée cat.2 H400: Risques environnement aquatique aigus cat.1	< 1%

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Dans le cas d'ingestion, appeler un docteur, un centre antipoison ou un hôpital immédiatement. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer de nouveau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas provoquer le vomissement (sauf sur avis médical). Rincer immédiatement la bouche puis faire boire de l'eau ou du lait. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire à nouveau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. En cas de respiration difficile respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucun antidote connu n'existe pour traiter les symptômes consécutifs à une exposition à ce produit. Suite à une exposition, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction	En cas d'incendie limité, utiliser de la poudre ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou brumisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	Des composés de type monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote ou composés organo-chlorés peuvent s'échapper.
5.3. Conseil aux pompiers	Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Éviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte tel qu'un liant universel, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.
6.4. Références aux autres sections	Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5. Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec, à l'abri de la lumière et bien ventilé. Stocker à une température comprise entre 0 et 40°C (risque de cristallisation ou modification des caractéristiques du produit). Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux.
7.3. Utilisation finale particulière	Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour l'iprodione. Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit. Les précautions ci-dessous concernent la manipulation du produit non-dilué et la préparation de la bouillie mais peuvent également être suivies lors de l'application de la bouillie.

Tenir les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant son travail. Ne pas porter de vêtements souillés.

Protection respiratoire La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée. Toutefois, en cas de la libération de vapeurs/aérosols ou d'aération insuffisante, le port d'une protection respiratoire est recommandé.

Protection des mains Porter des gants résistants aux produits chimiques de type caoutchouc butyl ou nitrile. Avant de retirer ses gants, les laver à l'eau et au savon.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter une combinaison ou vêtement appropriés, résistant aux produits chimiques et couvrant la totalité du corps. Dans le d'une exposition durant une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier résistant aux produits chimiques ou un équipement de protection individuelle sera suffisant. Les équipements de protection individuelle doivent être jetés après usage en cas de contamination. En cas d'exposition prolongée, le port d'une combinaison laminée peut être requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Légère odeur
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7,2 (solution aqueuse 1%, à 21,1°C)
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	Non inflammable
Taux d'évaporation	Non disponible
Viscosité	1285,23 – 4191,11 cP à 20°C
Température d'inflammation	Non applicable (produit liquide)
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,1568 g/ml à(±0,0082)
Solubilités	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Tension de surface	0,125% p/v = 3,1 mN/m à 20,4°C
--------------------	--------------------------------

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Le mélange n'est pas particulièrement réactif dans les conditions normales de température et de pression.
10.2. Stabilité	Le produit est stable à température ambiante.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4. Conditions à éviter	Eviter le contact avec l'humidité et la chaleur ^{et} /ou le froid pour éviter la dégradation du produit.
10.5. Matières incompatibles	Eviter tout contact avec des agents comburants, des acides ou des bases.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Produit)

La toxicité aiguë du produit est estimée :

* **par ingestion (rat)** DL₅₀: > 2000 mg/kg

* **par contact cutané (rat)** DL₅₀ : > 2000 mg/kg

* **par inhalation (rat)** CL₅₀ : > 1,1 mg/l/4h

Irritation de la peau Le produit n'est pas irritant pour la peau.

Irritation des yeux Le produit est modérément irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée Le produit est non-sensibilisant.

Risque par aspiration Le produit ne contient pas d'ingrédient connu pour présenter un risque de pneumonie par aspiration.

Toxicité chronique (Substance active)

Effet mutagène Le produit ne présente pas de risque mutagène.

Cancérogénicité Un effet cancérigène est suspecté (preuves insuffisantes).

Toxicité pour la reproduction Non disponible.

Effet tératogène Aucun effet tératogène n'a été détecté.

STOT - Exposition unique Non disponible.

STOT - Expositions répétées Non disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Iprodione Difficilement biodégradable dans l'eau (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Iprodione Facteur de bioconcentration de 46,8. L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés


Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Iprodione)
14.3. Classe de danger concernant le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Dangers pour l'environnement	III
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne pas déverser dans l'environnement (polluant marin).
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.
15.3. Autres prescriptions	<p>Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.</p> <p>Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)</p> <p>Protection des travailleurs : réglementation française</p> <p>Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.</p> <p>Prévention médicale : Code du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - article R 234.9 et 10 (femmes) - article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs) - articles R 231-35 et 38 (formation) <p>Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)</p> <p>Délai de réentrée :</p> <p>En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 4 mai 2017 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.</p> <p>Protection de l'environnement :</p> <p>Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : 1172 - rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque <i>selon la Directive 1999/45/EC</i>	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	R34	Provoque des brûlures.
	R36	Irritant pour les yeux.
	R40	Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes.
	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Phrases de risque <i>selon le règlement CE 1272/2008</i>	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils à suivre	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

CAS Chemical Abstracts Service	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CL ₅₀ 50% Concentration létale	n.s.a. Non spécifié ailleurs
CLP Classification, Labelling and Packaging	OMS Organisation Mondiale de la Santé
DL ₅₀ 50% Dose létale	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
DPD Dangerous Preparations Directive	Phrases R Phrases de risque
DSD Dangerous Substance Directive	PNEC Predicted No Effect Concentration
EC ou CE Communauté Européenne	Phrases S Phrases de sécurité
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	SC Suspension Concentrée
ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement	STOT Toxicité Spécifique des Organes Cibles
	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif